



Guide pratique à l'intention des entreprises

# La clause sociale dans les marchés publics



**Hautes-Alpes**  
le département

## QU'EST-CE QUE LA CLAUSE SOCIALE ?

La clause sociale est un outil juridique utilisé par un acheteur public ou privé pour répondre aux exigences du volet social du développement durable dans un marché public ou privé.

Il devient alors obligatoire pour les entreprises répondant à cet appel, de réserver un temps de travail minimum à des personnes en insertion professionnelle pour la réalisation des travaux ou services concernés.

La mise en œuvre de cette action d'insertion consiste, après attribution du marché, à employer des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi et inscrits auprès d'un organisme comme France Travail, Mission Locale Jeunes, Cap Emploi ou le Département des Hautes-Alpes.

## LES OBJECTIFS DE LA CLAUSE SOCIALE

- ▀ Mobiliser la commande publique pour lutter contre le chômage
- ▀ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi
- ▀ Répondre à un besoin de main d'œuvre exprimé par les entreprises des secteurs en tension
- ▀ Offrir l'opportunité d'une collaboration et d'un rapprochement entre les entreprises privées et les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

## QUELS AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE ?

- ▀ Participer à une action socio-professionnelle qui rejoint les objectifs de la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE)
- ▀ Disposer d'une main d'œuvre locale et préparée à l'exécution d'un marché
- ▀ Identifier de nouveaux collaborateurs
- ▀ Réduire les risques liés à l'embauche de personnel grâce à l'accompagnement et au suivi des personnes en insertion par des professionnels
- ▀ Offrir des opportunités d'emploi en permettant d'envisager une qualification des publics éloignés de l'emploi

## LES PUBLICS ÉLIGIBLES À LA CLAUSE SOCIALE

- ▀ Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage)
- ▀ Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, AAH)
- ▀ Demandeurs d'emploi senior (+ 50 ans)
- ▀ Jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi :
  - sans qualification (niveau inférieur au CAP/BEP) et sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois
  - diplômés, justifiant d'une période d'inactivité de 6 mois depuis leur sortie du système scolaire ou de l'enseignement supérieur
- ▀ Habitants des QPV
- ▀ Personnes ayant un statut de réfugié ou bénéficiaires de la protection subsidiaire



# LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les 3 modalités de mise en œuvre de la clause sociale par les entreprises attributaires d'un marché « clausé » sont les suivantes :

1

L'embauche directe en CDI, CDD ou en contrat en alternance (apprentissage ou professionnalisation) d'une personne éligible après validation de la candidature par le facilitateur de la clause sociale

2

La mise à disposition de personnels via l'association intermédiaire **Hautes-Alpes Emploi Relais (HAER)** ou l'entreprise de travail temporaire d'insertion **Humanys travail temporaire**.

Une entreprise de travail temporaire classique peut intervenir sous condition d'éligibilité des personnes pouvant être mises à disposition validée par le facilitateur des clauses sociales.

3

La sous-traitance ou co-traitance avec une SIAE : atelier et chantier d'Insertion, entreprise d'insertion, entreprise adaptée, Entreprise ou service d'aide par le travail (ESAT)

## DOCUMENTS À PRODUIRE

Si vous décidez de recruter une personne en insertion, vous devez en amont faire valider l'éligibilité du candidat par le facilitateur. Une fois validée, vous devrez lui transmettre chaque mois, les heures réalisées.

Si vous faites appel à une structure de l'insertion par l'activité dans le cadre d'une mise à disposition, d'une sous-traitance ou co-traitance, c'est cette structure qui devra justifier auprès du facilitateur les heures d'insertion effectuées.

Un document synthétique récapitulant les heures effectuées sera transmis régulièrement au maître d'ouvrage et enfin une attestation de réalisation des heures sera établie à la fin du marché auprès de vous et du maître d'ouvrage.



# ACTEURS EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT

## Le facilitateur des clauses sociales

Sophie Leclercq  
04 92 40 39 54 / 07 65 65 96 72  
clauses.insertion@hautes-alpes.fr

- Accompagnement dans la mise en œuvre de la clause
- Appui à la recherche des candidats éligibles à la clause d'insertion et mise en relation avec France Travail, Mission Locale Jeunes, Cap emploi et le Département des Hautes-Alpes
- Contrôle pour le compte de l'acheteur public ou privé de la réalisation des heures d'insertion fixées dans le marché

## Les structures de l'insertion par l'activité économique

Les deux structures spécialisées dans la mise à disposition de personnels en insertion :

### HAUTES-ALPES EMPLOI RELAIS

L'association intermédiaire, vous propose des personnes adaptées à vos besoins, dans tous les secteurs d'activité, assure la fonction d'employeur et vous décharge des tâches administratives. HAER réalise le suivi de la mission auprès de l'entreprise utilisatrice, et effectue l'accompagnement social et professionnel global de salarié détaché. HAER est présente sur tout le territoire des Hautes-Alpes.

26 route de la Justice - Gap  
06 62 50 79 70 (Valérie RICCIALDELLI)  
valerie.riccialdelli@haer.fr

6 av .du Général De Gaulle - Briançon  
07 82 04 62 83 (Cindy BERAUD)  
cindy.beraud@haer.fr

### HUMANYS TRAVAIL TEMPORAIRE

L'entreprise de travail temporaire d'insertion met à votre disposition du personnel éligible à la clause sociale et adapté aux missions dans tous les secteurs d'activité (bâtiment, travaux publics...) dans le cadre d'un contrat d'intérim. HUMANYS gère pour vous les formalités administratives liées à l'embauche et à la justification des heures d'insertion effectuées.

4 avenue de Provence - Gap  
06 75 36 45 70 (Béatrix MARIN)  
beatriz.marin@humanys-interim.fr

7 rue Barthélémy Chaix - Briançon  
07 84 45 24 28 (Pauline IMBERT)  
pauline.imbert@humanys-interim.fr



# LA SOUS-TRAITANCE OU LA CO-TRAITANCE AVEC LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION SUIVANTS :

## LE GABION

Maçonnerie pierre, menuiserie, charpente, aménagement paysagé, enduits, ossatures bois, pierre sèche, gabions (bois), aménagement urbain (tables, abris bus, bancs...), bardage, habillages bois... Mise à disposition d'équipes de salariés autonomes (sous la responsabilité d'un encadrant technique) pour du renfort ponctuel de main d'œuvre.

Impasse du Gabion  
05200 Saint-Sauveur  
Tél : 06.48.16.43.66  
directeur@legabion.org  
legabion.org

## LES VILLAGES DES JEUNES

BTP, second œuvre du bâtiment, entretien et rénovation, métiers de l'Environnement.

39 rue Surville - 05400 Veynes  
Tél. : 04 92 57 26 80  
dr@villagesdesjeunes.org  
villagesdesjeunes.org

## LES JARDINS DU BUËCH

Le maraîchage biologique au sein des Jardins du Buëch et tous travaux du Bâtiment au sein de Haute Provence Rénovation. Proposition de solutions en écoconstruction.

BP 03 - 05300 Laragne-Montéglin  
Tél.: 04 92 65 37 84  
lesjardinsdubuech@gmail.com  
lesjardinsdubuech.com

## LES ENVIRONNEURS

Aménagement des espaces naturels et des espaces verts (élagage, abattage, débroussaillage, DFCI, clôtures, création de jardin, gestion des cours d'eau, génie végétal), aménagement bois (abris, cabanes pastorales héliportables, garde-corps, terrasses, tous mobiliers extérieurs bois).

3 rue de la Charmille  
ZA Les Eyssagnières - 05000 Gap  
Tél : 04 92 52 40 44  
angela.nunes@lesenvironneurs.fr  
lesenvironneurs.fr

## BRIGADES NATURE GROUPE SOC

Entretien des espaces verts, des forêts et des rivières : arboriste-grimpeur, DFCI, débroussaillage, élagage, curage, faucardage, fascinage, dégagement d'embâcles, entretien du patrimoine bâti, traitement des déchets verts.

Haras Les Eméyères  
120 route de Valserres  
05000 Gap  
Tél. 04 92 52 08 78  
contact05@brigadesnature.org  
brigadesnature.org

## ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITÉ

BTP, travaux forestiers et d'espaces verts, récupération des encombrants, réemploi du mobilier professionnel, création et fabrication de mobilier urbain bois.

5 rue Joseph Silvestre  
05200 Embrun  
Tél : 06 62 53 46 86  
loic@lamiraille.org

## LA PETITE OURSE

Ressourcerie, fourniture de mobilier, électroménager, livres, objets de réemploi (marchés de fourniture essentiellement).

Rue des Gentianes, ZA Les  
Eyssagnières 05000 Gap  
Tél.: 04 92 53 49 04  
direction@petiteourse05.org  
petiteourse05.org

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON / RÉGIE SMICTOM SERRE-PONÇON / RESSOURCERIE DE PRALONG

Ressourcerie, fourniture de mobilier, électroménager, livres, objets de réemploi (marchés de fourniture essentiellement). Réalisation de collectes auprès des professionnels (mobilier...)

Pôle déchets - Zone de Pralong  
05200 Embrun  
Tél : 04 92 43 76 27  
s.sylvestre@ccserreponcon.com  
smictom-embrunais.com

## LE NEZ AU VENT

Ressourcerie, fourniture de mobilier, électroménager, livres, objets de réemploi (marchés de fourniture essentiellement)

2 bis route de Gap  
05300 Laragne-Montéglin  
Tél : 04 92 21 49 56  
lenezauventclemence@gmail.com  
asso-nez-au-vent.fr

## LES FILS D'ARIANE

Friperie, valorisation de textiles à partir de dons collectés. Présence d'ateliers à Gap, Embrun et Briançon.

5 place du Champsaur  
05000 Gap  
Tél : 04 92 56 20 84  
lesfilsdariane@orange.fr  
lesfilesdariane.fr

## ALPES BLANCHISSERIE INSERTION (ABI)

Entretien de tous types des vêtements et de linge. Un service de blanchisserie complet dans le respect des normes d'hygiène en vigueur (RABC)

Chemin de Romane  
05110 La Saulce  
Tél : 04 92 45 59 03  
abi05@orange.fr

« Le Département des Hautes-Alpes s'engage dans une politique volontariste d'achats publics responsables en développant la clause sociale dans les marchés publics.

Avec le concours des entreprises, cette démarche contribue à soutenir l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles tout en répondant aux besoins de main d'œuvre des entreprises. »

Jean-Marie Bernard  
Président du Département  
des Hautes-Alpes

Carole Chauvet  
Conseillère départementale  
Déléguée à l'insertion



**Hautes-Alpes**  
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département

Place Saint Arnoux - CS 66005

05008 Gap Cedex

Tél. 04 92 40 38 00

[hautes-alpes.fr](https://www.hautes-alpes.fr)

